

# Comment être exonéré-e des droits d'inscription ?

**SI VOUS CORRESPONDEZ  
AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ,  
TÉLÉCHARGEZ DÈS MAINTENANT VOTRE  
EN CLIQUANT SUR LE LIEN.**

## 1. Vérifier les critères d'éligibilité

*Il faut remplir les conditions suivantes :*

- **J'ai reçu une autorisation d'inscription à titre principal à l'université Paris Nanterre** pour l'année universitaire en cours dans l'une des formations suivantes :

- Capacité en droit
- DUT
- Licence
- Master
- Doctorat
- Préparation aux concours

- **Je n'ai pas réglé les droits d'inscription**
- **Je suis sous le régime de la formation initiale** (relève de la formation initiale toute inscription qui ne relève pas d'une signature d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle - note DGESIP A1 n°0011 du 20 février 2014)

**Attention, les personnes dans les cas ci-dessous ne sont pas éligibles à une exonération des droits d'inscription :**

- Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans les diplômes d'université (D.U.)
- Les étudiant.e.s qui ont achevé leur cycle de master (M2) ou de doctorat et qui demandent une nouvelle inscription
- Les auditeurs libres
- Les étudiant.e.s bénéficiant d'une aide (Revenu Solidarité Active, l'Allocation Retour à l'emploi (ARE), allocation Spécifique Solidarité (ASS)...)

## 2. Effectuer une demande d'exonération

Veillez cliquer sur [ce lien](#) pour télécharger votre dossier afin d'effectuer une demande d'exonération.

### ▶ Le calendrier des commissions

ici pour télécharger le calendrier.

Mis à jour le 12 juillet 2019

### ▶ Correspondance

ent par courriel  
[liste.parisnanterre.fr](mailto:liste.parisnanterre.fr)

### ▶ Liens utiles

[Éducation - Article R719-49](#)

n à la **Sécurité sociale**

[www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html](http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html)

[www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant](http://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant)

tion Vie Etudiante et Campus

[ec.etudiant.gouv.fr](http://ec.etudiant.gouv.fr)

<https://ec.parisnanterre.fr/dispositifs-de-reussite/exoneration-des-droits-d-inscription/comment-etre-exonere-e-des>